



Procès-verbal de la séance du mardi 18 février 2025

Nombre de membres en exercice : 15 Le mardi 18 février 2025 l'assemblée régulièrement convoquée le 11 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Gérard PÉDRINI

Présents : 12 **Présents (12)** : Gérard PÉDRINI, Alice MEYRIGNAC, Sébastien MOREAU, Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI, Christian BOULET, Marie-Paule BRAENDLIN, Fortuné MOURGUES, Alexis MOL, Guy BOISSEROLLES, Judith GUITTET, Yannick RENEUVE

Votants : 14

Représenté(s) (2) : Sylvain MOLINES représenté par Christian BOULET, Emilie QUIOT représentée par Marie-Paule BRAENDLIN

Absente (1) : Martine PEDULLA

Secrétaire de séance : Sébastien MOREAU

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Participait également à cette séance ordinaire Mme Mercédès MONNET, secrétaire générale.

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.
Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Délivrance des lots d'affouage de coupes de bois 2025 sur les forêts sectionales de la commune d'Ispagnac
- Marché étude de sol : projet nouveau quartier
- Demande de subvention : acquisition d'une balayeuse
- Questions et informations diverses

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Sébastien MOREAU est désigné Secrétaire de séance.

MISE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire précédente, dont le secrétariat était assuré par Mme Judith GUITTET.

Après lecture, ce procès-verbal n'amenant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité des élus présents lors de cette séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Aucune décision du Maire n'a été prise depuis le Conseil Municipal précédent.

- Récapitulatif des commandes engagées du 22/01/2025 au 18/02/2025:

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT TTC
Cévennes Évasion	réparation passerelle les laveuses	820.80 €
Ponge Éric	changement climatiseur cabinet dentaire	8 471.66 €
AGEDI	installation logiciel Proxima SIG	1 100.00 €
Sylvio et Natymi	animation repas ainés	650.00 €
TOTAL TTC		11 042.46 €

M. le Maire, propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Convention mise en place de sites de compostage partagé à destination de la population
- Marché démolition bâtiment situé à Aigubelle cadastré section B n°2544

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

Délibérations du conseil :

DÉLIVRANCE DES LOTS D'AFFOUAGE DE COUPES DE BOIS 2025 SUR LES FORÊTS SECTIONALES DE LA COMMUNE D'ISPAGNAC

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° DE_064_2024 prise en Conseil Municipal du 15 octobre 2024, concernant l'inscription et la destination des coupes de l'état d'assiette 2025 en forêts communales et sectionales relevant du Régime Forestier.

Il précise que l'inscription au rôle d'affouage a été ouverte jusqu'au 31 janvier 2025, aux heures habituelles de la mairie.

La taxe d'affouage est fixée à 10 €/m³. Les sept lots attribués sur pied représentent entre 4 et 6 stères environ. Pour cette saison, il sera délivré essentiellement du bois de châtaignier.

L'État d'assiette 2025 pour affouage :

Nom de la forêt	Parcelle	Type de Coupe	Volume total indicatif (m ³)	Surface (ha)	Régulé / Non Régulé	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination (à cocher obligatoirement)	
									Délivrance ⁴	Vente ⁵
FS de faux et Ispagnac et voltulorgues	3_a	AMEL	40	1.00	CNR		2025		X	

Mode de délivrance des bois d'affouages :

Mode de répartition de l'affouage retenu : par foyer dont le chef de famille a son domicile réel et fixe dans la section avant publication du rôle d'affouage,

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Monsieur Christophe ALLARIA

Monsieur Christian BOULET

Monsieur Jérôme VIELLEDENT

Information sur la liste des affouagistes 2024/2025 - Rôle d'affouage

- CHABALIER Océane
- DEPAULE Anaïs
- DUMAS Gilles
- SEVAJOLS Francis
- HERRGOTT Pierre
- ROUJON Jean-Marie
- ROUJON Damien

M. Pierre HERRGOTT n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants approuve la liste des affouagistes.

MARCHÉ ÉTUDE DE SOL : PROJET NOUVEAU QUARTIER

VU la délibération n° DE_050_2024 relative au marché pour l'étude de faisabilité pour la création d'un nouveau quartier.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le suivi de ce projet et informe de la nécessité de mandater un cabinet pour une étude de sol des parcelles constructibles permettant le dépôt d'un permis d'aménager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide de retenir :

ARMASOL

9 Route de Clermont - Hotel d'entreprise
43100 COHADE

- Pour un montant de : 5 490.00 € H.T.

DEMANDE DE SUBVENTION : ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité d'investir dans l'acquisition d'une balayeuse d'occasion.

L'acquisition de ce véhicule faciliterait l'exécution des tâches demandées aux agents techniques par une manutention plus adaptée.

Il indique que pour cette acquisition, il est nécessaire de déposer une demande de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide de l'acquisition d'une balayeuse d'occasion et adopte le plan de financement suivant :

Montant de l'acquisition H.T. : 64 000.00 €

Subvention État (DETR) (60%) : 38 400.00 €

Part communale (40%) : 25 600.00 €

CONVENTION MISE EN PLACE DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ A DESTINATION DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de formaliser par une convention la coopération entre le Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère (SM-ESL) et la commune d'Ispagnac en vue de faciliter la gestion des déchets ménagers sur le territoire.

La convention va notamment permettre de définir les modalités de mise en place de sites de

compostage partagés à destination des habitants du territoire ainsi que les conditions financières et techniques impliquant la mise à disposition d'un terrain, de composteurs, d'outillage et de personnels. Le lieu sera déterminé après consultation des usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants autorise M. le Maire à signer la convention.

MARCHÉ DÉMOLITION BATIMENT SITUÉ A AIGUEBELLE CADASTRÉ SECTION B N°2544

VU la délibération n° DE_041_2024 BIS relative à l'acquisition à l'amiable des parcelles section B n°978-2544 et 2545 avec demande de subvention à l'État au titre du Fonds Barnier.

VU la convention (2024/01) relative à l'attribution de la subvention de l'État au titre du Fonds Barnier.

VU le dossier de diagnostics techniques qui a été établi par Socobois concernant le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le suivi de ce projet et informe de la nécessité de mandater une entreprise pour la démolition de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide de retenir :

AB Travaux Services

ZA St Julien du Gourg - 48400 FLORAC TROIS RIVIERES

- Pour un montant de : 24 010.00 € H.T.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Les points suivants, relatifs aux questions ou informations diverses, sont abordés, sans donner lieu à un vote :

Intervention en début de séance de Madame Louise DAUNIZEAU, Animatrice PETR, venue présenter le PETR Sud Lozère et le Projet Alimentaire Territorial (PAT) mis en place sur la Commune.

Mme Alice MEYRIGNAC a été désignée référente de la commune dans ce programme.

M. le Maire informe du retard pris pour l'installation du dentiste, à la suite d'un contrôle du matériel défectueux, acheté par la Commune, à l'ancien praticien.

M. le Maire va prendre attache avec le conseil de la Commune pour suite éventuelle à donner.

OBLIGATIONS LÉGALES DE DEBROUSSAILLAGE (OLD) :

Pierre HERRGOTT rappelle les dates de visites prévues par l'ONF sur la commune d'Ispagnac ainsi que la cartographie des zones de contrôles.

Un accompagnement sur site des élus et/ou personnel communal est souhaité par l'ONF.

NOUVEAU QUARTIER :

M. Sébastien MOREAU et M. Pierre HERRGOTT ont fait un point sur l'avancé du projet du nouveau quartier. Ils rappellent que trois réunions ont été organisées avec les administrés intéressés par ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.

Gérard PÉDRINI
Président de séance



Sébastien MOREAU
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.